



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: M. Nicolas Walter, président

Séance ordinaire du **11 octobre 2011**

Considérant que le préavis municipal N° 3 concernant:

Acquisition et aliénation d'immeubles – Acquisition et participation dans des sociétés commerciales – Autorisations générales valables pour la législature 2011-2016

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis de la municipalité
- entendu le rapport de la commission permanente des finances

Décide d'accorder à la Municipalité

1. une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au plus, par cas, charges éventuelles comprises;
2. une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 2'000'000.- au total;
3. une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas et de CHF 50'000.- par année ;
4. d'autoriser à cet effet la Municipalité à porter le coût de chaque acquisition d'immeubles et de participations respectivement au débit du poste de bilan 9123 – Terrains et bâtiments du patrimoine financier et du poste de bilan 9153 – Titres et papiers valeurs.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2016. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2016.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 11 octobre 2011.

Le Président


Nicolas Walter



La Secrétaire


Violaine Cherpillod